



053088/EU XXIV.GP
Eingelangt am 06/06/11

CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE

Bruxelles, le 17 décembre 2010 (14.01)
(OR.en)

**10407/10
ADD 1**

**PV CONS 29
ECOFIN 330**

ADDENDUM au PROJET DE PROCÈS-VERBAL

Objet: **3015^{ème} session du Conseil de l'Union européenne (AFFAIRES
ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES), tenue à Bruxelles le 18 mai 2010**

POINTS EN DÉLIBÉRATION PUBLIQUE¹

Page

Liste des POINTS "A" (doc. 9841/10 PTS A 44)

1. Projet de budget rectificatif n° 1 au budget général 2010 - État des recettes et des dépenses par section - Section I - Parlement européen3

ORDRE DU JOUR (doc. 9732/10 OJ/CONS 28 ECOFIN 274)

4. Services financiers: directive sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs3
5. Projet de budget pour 20113

◦

◦ ◦

¹ Délibérations sur les actes législatifs de l'Union (article 16, paragraphe 8, du TUE), autres délibérations ouvertes au public et débats publics (article 8 du règlement intérieur du Conseil).

POINTS "A"

- 1. Projet de budget rectificatif n° 1 au budget général 2010 - État des recettes et des dépenses par section - Section I - Parlement européen**
doc. 9742/10 FIN 194

Le Conseil a adopté sa position et accepté sans modification le projet de budget rectificatif n° 1 au budget général (base juridique: article 113 du TFUE).

ORDRE DU JOUR

- 4. Services financiers: directive sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs**
 - Orientation générale
doc. 7378/10 EF 23 ECOFIN 155 CODEC 190
7377/10 EF 22 ECOFIN 154 CODEC 189

Le Conseil a approuvé l'orientation générale figurant dans le document 7377/10 EF 22 ECOFIN 154 CODEC 189, et a invité la présidence à entamer des négociations avec le Parlement européen sur la base de cette orientation générale en vue de parvenir à un accord en première lecture. Le Conseil a également décidé d'inscrire à son procès-verbal la déclaration suivante:

Déclaration du Conseil

"Le Conseil prend note des préoccupations exprimées par certains États membres sur certains aspects de l'orientation générale proposée par la présidence, en particulier en ce qui concerne les dispositions relatives aux pays tiers.
Il invite la présidence à entamer des négociations avec le Parlement européen sur la base de cette orientation générale tout en prenant en compte les préoccupations exprimées par les États membres."

- 5. Projet de budget pour 2011**
 - Présentation par la Commission

Le Conseil a pris acte note de la présentation par la Commission de son projet de budget pour l'exercice 2011. Il a demandé au Comité des représentants permanents d'élaborer la position du Conseil sur le projet de budget, prévue pour juillet 2010.
